

MODE D'EMPLOI DU REGISTRE « E-SANTE »

Quelques clics suffisent pour avoir son propre registre « RGPD » !

1. Téléchargez dès à présent le registre sur www.e-santewallonie.be
2. Complétez, sous **l'onglet 2**, coordonnées du fichier Excel, vos coordonnées personnelles ainsi que celles de la personne référente à la protection des données que vous avez éventuellement préalablement désignée.
3. Appropriez-vous le registre pré-rempli. Vous pouvez le modifier, le compléter ou l'adapter selon votre activité professionnelle personnelle.
4. Indiquez la date de la dernière mise à jour aux onglets suivants :
Onglet 3 - patient
Onglet 4 – RH
Onglet 5 - Sécurité
5. Indiquez, sous **l'onglet 6** sous-traitants, les coordonnées des sous-traitants auxquels vous faites appel, par exemple (liste non exhaustive) :
 - FRATEM (RSW),
 - Logiciel métier utilisé,
 - Société de nettoyage
 - Société en charge du backupage des données
 - Secrétariat téléphonique
 - Opérateur téléphonique
6. A **l'onglet 7** lexique, vous trouverez un lexique des termes juridiques employés dans le registre.
7. Conservez votre registre en interne et mettez-le à la disposition de l'autorité de protection des données (APD) dès la première demande de celle-ci.
8. Téléchargez sur www.e-santewallonie.be la « Fiche 1 - Le registre des activités de traitement ». Vous y trouverez un détail des règles juridiques liées à votre obligation de tenir à jour un registre des activités de traitement.